

MISE EN ETAT DE VIABILITE RUE DU MONT - n° 929

Le Maire présente à l'assemblée le projet de mise en état de viabilité de la rue du Mont établi par Monsieur l'Ingénieur TPE de la subdivision de NANCY Sud.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le projet présenté,
- de supporter les dépenses qui ne seraient pas couvertes par des subventions et de créer les ressources nécessaires à la réalisation des travaux,
- de demander à M. le Préfet une subvention la plus élevée possible,
- de supporter les réclamations des propriétaires riverains pouvant survenir pendant les travaux ou à leur occasion,
- de demander la mise en adjudication des travaux.